

<https://montivilliers.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article389>



Photos prises lors de sorties scolaires

- Administratif - Sorties et voyages scolaires -



Date de mise en ligne : jeudi 17 juin 2021

Copyright © Circonscription de Montivilliers - Tous droits réservés

Photos prises lors de sorties scolaires

avec, ou non, diffusion sur les réseaux sociaux

-Les photos doivent faire l'objet d'une autorisation écrite quelque soit le preneur de photos (enseignant, élève, accompagnateur, etc.).

-L'utilisation et la destination des photos doivent être mentionnées sur l'autorisation.

-Toute utilisation, à postériori et non prévue dans l'autorisation initiale, devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation.

Article traitant du sujet : La jurisprudence expliquée sur le site de l'Autonome

<https://www.autonome-solidarite.fr/articles/reseaux-sociaux/>